

Adresse du bien

Port de Esbly-Couvravay
77 700 COUPVRAY

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



DOSSIER D'INFORMATION REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES

Document valable jusqu'au :
01 janvier 2026

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
200 allée de Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°	07/DAIDD/ENV n°027 et n°33	du	06/03/2007	mis à jour le	02/05/2012
Adresse de l'immeuble		code postal ou Insee	commune		
Port de Esbly-Couvray – 77 700 COUPVRAY					

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui non

prescrit anticipé approuvé date I

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non

prescrit anticipé approuvé date I

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non

prescrit anticipé approuvé date I

³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non

- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

- > L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui non

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (**SIS**)

oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente

oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Plan de zonage des aléas inondations (commune d'Esbly)

Plan de zonage de l'aléa mouvement de terrain par retrait gonflement des sols argileux

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

01/07/2025

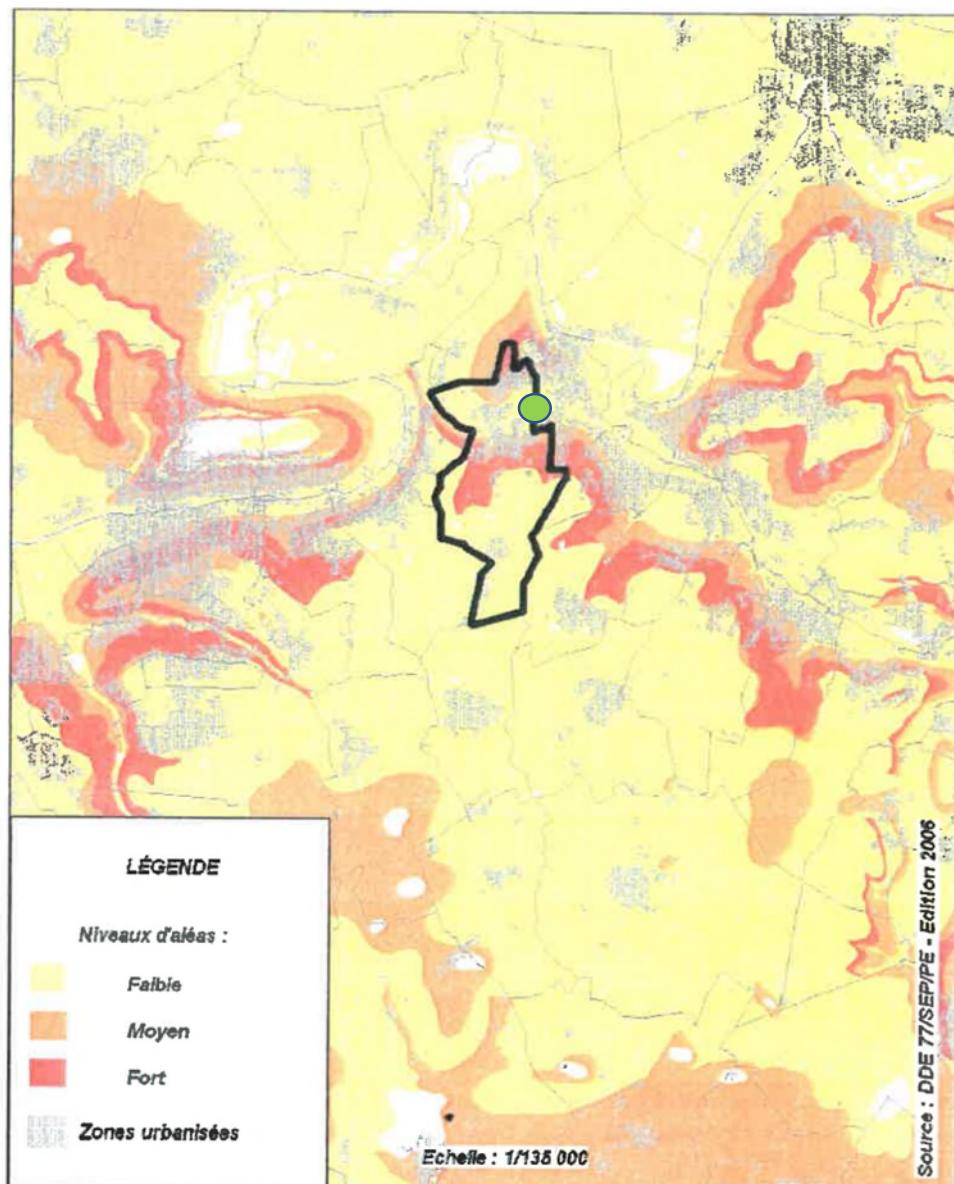
LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES RISQUES DEFINIS PAR LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES



Annexe à l'arrêté préfectoral
06/DAIDD/ENV n° 044
du 03 février 2006
mis à jour le 06 mars 2007...

Commune de Coupvray

Information des acquéreurs et des locataires sur le risque de mouvements de terrain différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles (risque "sécheresse")

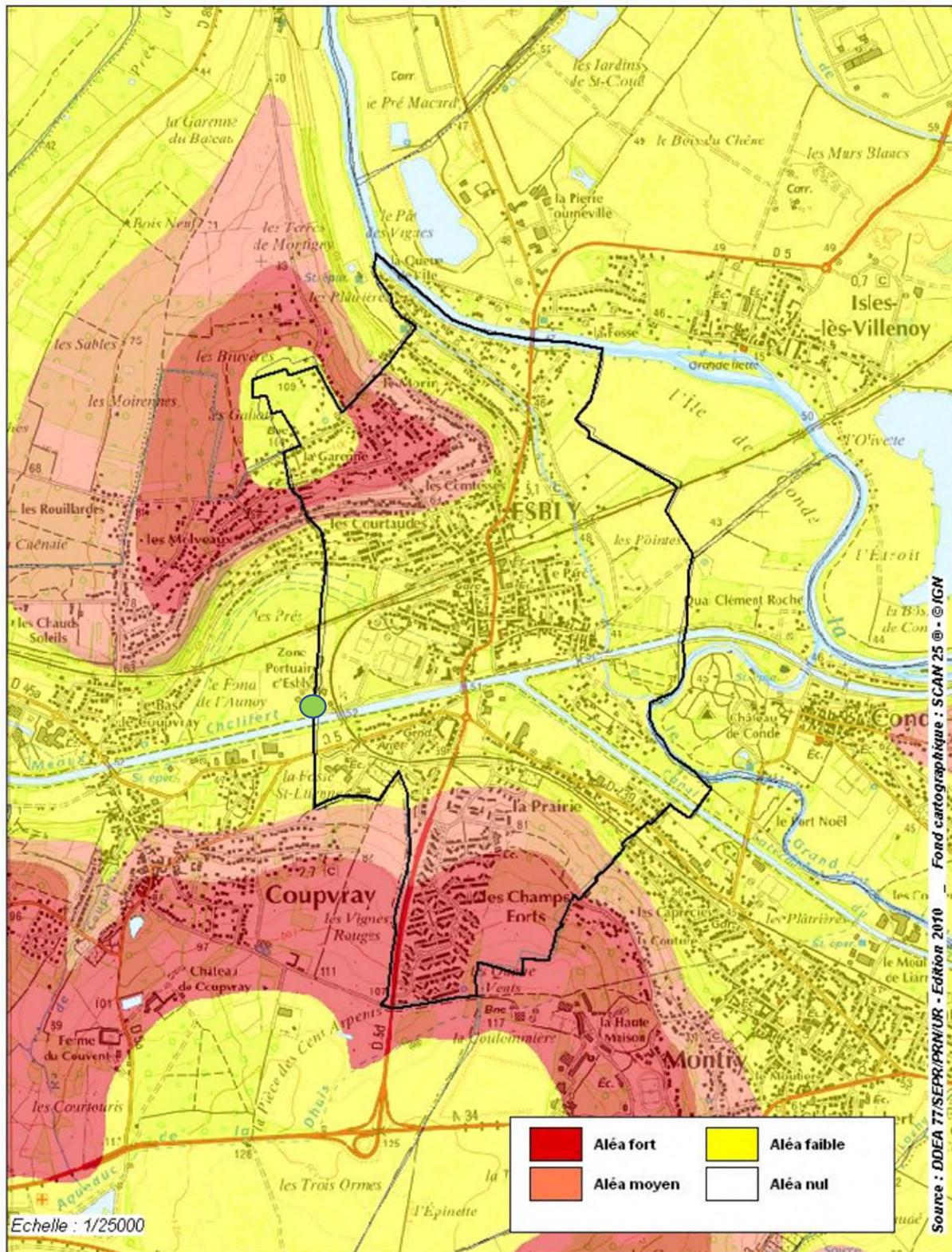


Commune d'ESBLY



Annexe à l'arrêté préfectoral
07/DAIDD/ENV n° 033
du 06 mars 2007
mis à jour le 12 mai 2010

Information des acquéreurs et des locataires sur le risque sécheresse

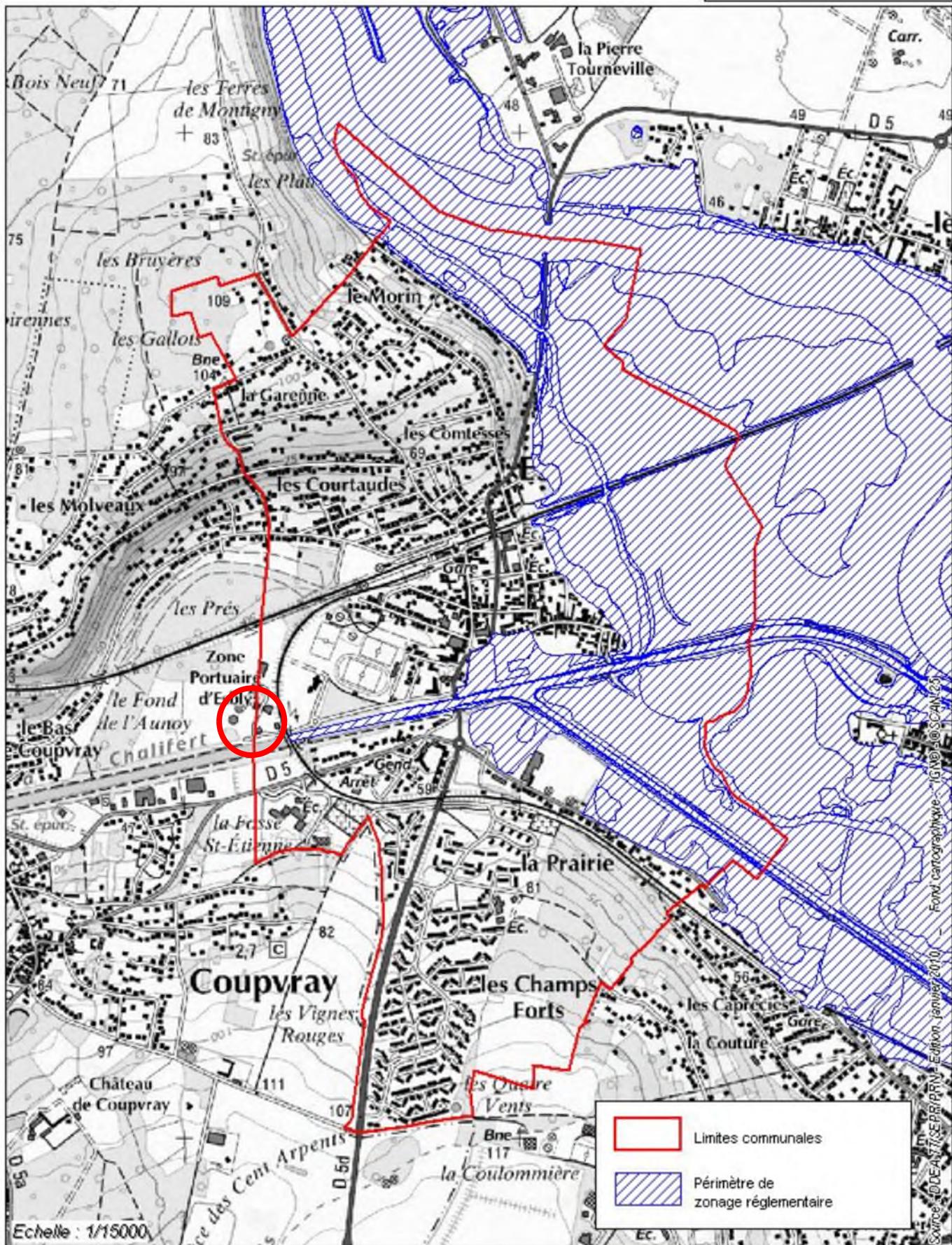


Commune d'Esbly



Information des acquéreurs et des locataires sur le risque inondation

Annexe à l'arrêté préfectoral
07/DAIDD/ENV n° 033
du 06 mars 2007
mis à jour le 12 mai 2010



ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 25

Source : CCR

Sécheresse : 9

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0400656A	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
INTE1230775A	01/06/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012
INTE2112080A	01/07/2020	30/09/2020	20/04/2021	07/05/2021
INTE9400331A	01/01/1991	30/09/1993	30/06/1994	09/07/1994
INTE9500338A	01/11/1993	31/12/1994	28/07/1995	09/09/1995
INTE9700269A	01/01/1995	30/11/1996	08/07/1997	19/07/1997
INTE9800288A	01/12/1996	31/03/1998	15/07/1998	29/07/1998
INTX9110334A	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991
IOME2311008A	31/03/2022	29/09/2022	24/04/2023	09/06/2023

Inondations et/ou Coulées de Boue : 12

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1616446A	28/05/2016	05/06/2016	15/06/2016	16/06/2016
INTE1824833A	11/06/2018	12/06/2018	17/09/2018	20/10/2018
INTE2124447A	19/06/2021	20/06/2021	09/08/2021	25/08/2021
INTE9500410A	24/04/1995	25/04/1995	18/08/1995	08/09/1995
INTE9500410A	11/07/1995	12/07/1995	18/08/1995	08/09/1995
INTE9500748A	23/08/1995	23/08/1995	08/01/1996	28/01/1996
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
MDIE900018A	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990
NOR19830516	01/04/1983	28/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
NOR19830720	30/05/1983	06/06/1983	20/07/1983	26/07/1983
NOR19830910	22/07/1983	27/07/1983	10/09/1983	11/09/1983
NOR19831005	22/07/1983	27/07/1983	05/10/1983	08/10/1983

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Glissement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830720	30/05/1983	06/06/1983	20/07/1983	26/07/1983

Grêle : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830910	22/07/1983	27/07/1983	10/09/1983	11/09/1983

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830910	22/07/1983	27/07/1983	10/09/1983	11/09/1983

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISÉS



INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire